

MAIRIE D'AGDE

OBJET :

**RÉGIE DE RECETTES
"ENTRÉE VILLAGE NATURISTE"**

**TARIFICATION DES ENTRÉES
AU VILLAGE NATURISTE
CAP D'AGDE**

Direction des finances
MR

**DÉCISION
N° A_D_2025_0169**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉCISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE D'AGDE**

LE Maire de la Ville d'AGDE,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n°02 du 07 juin 2024 aux termes de laquelle le Conseil Municipal de la ville d'Agde a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article susvisé,

VU l'arrêté municipal n°A_AP_2024_0281 du 28 novembre 2024 portant délégation de fonctions et de signature à Clémence RAPHANEL, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et à l'optimisation budgétaire,

VU la décision municipale n°A_D_2025_0098 du 19 février 2025 portant sur la création de la régie de recettes « Entrée Village Naturiste »,

Considérant la nécessité de mettre à jour la grille tarifaire à la suite de la restructuration du service,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

De fixer, comme suit, les tarifs des droits d'entrée au Village Naturiste du Cap d'Agde.

1. Tarifs "Résidents Extérieurs"

Durée	1-2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	Piéton (1pers.)
1 jour	27 €	38 €	49 €	60 €	11,50 €
3 jours	66 €	98 €	131 €	163 €	-
7 jours	98 €	152 €	206 €	260 €	54 €
14 jours	110 €	168 €	226 €	284 €	58 €
21 jours	120 €	186 €	252 €	318 €	66 €
28 jours	132 €	203 €	274 €	345 €	71 €
Saison ¹	230 € / 186 € ¹	-	-	-	120 € / 88 € ¹

¹ Résidence en Agde (Tarif réduit).

Les abonnements en jours s'entendent en jours consécutifs et autorisent l'accès après 20 heures.

La carte annuelle est valable pour un maximum de deux personnes.

2. Tarifs "Contrat de location de Passage"

Durée	Tarif
1 à 3 jours	16,50 €
7 jours	19,50 €
14 jours	22 €
21 jours	25 €
31 jours	27 €
+ 31 jours	32 €

ARTICLE 2 :

Tarifs "Résidents intérieurs" à l'année

1. Propriétaires

Statut	1 ^{er} Carte	2 ^{ème} Carte	3 ^{ème} Carte	Carte Piéton (LPP)
Appartement Propriétaire ¹	Gratuit	Gratuit	13 €	12,50 €
Garage Propriétaire ²	Gratuit	-	-	-
Bateau Propriétaire	Gratuit	12,50 €	-	12,50 €
Campeur Propriétaire	26 €	12,50 €	-	12,50 €

¹ pour les multipropriété : 6 cartes maximum

² propriétaire seulement d'un garage : 1 carte maximum

2. Locataires

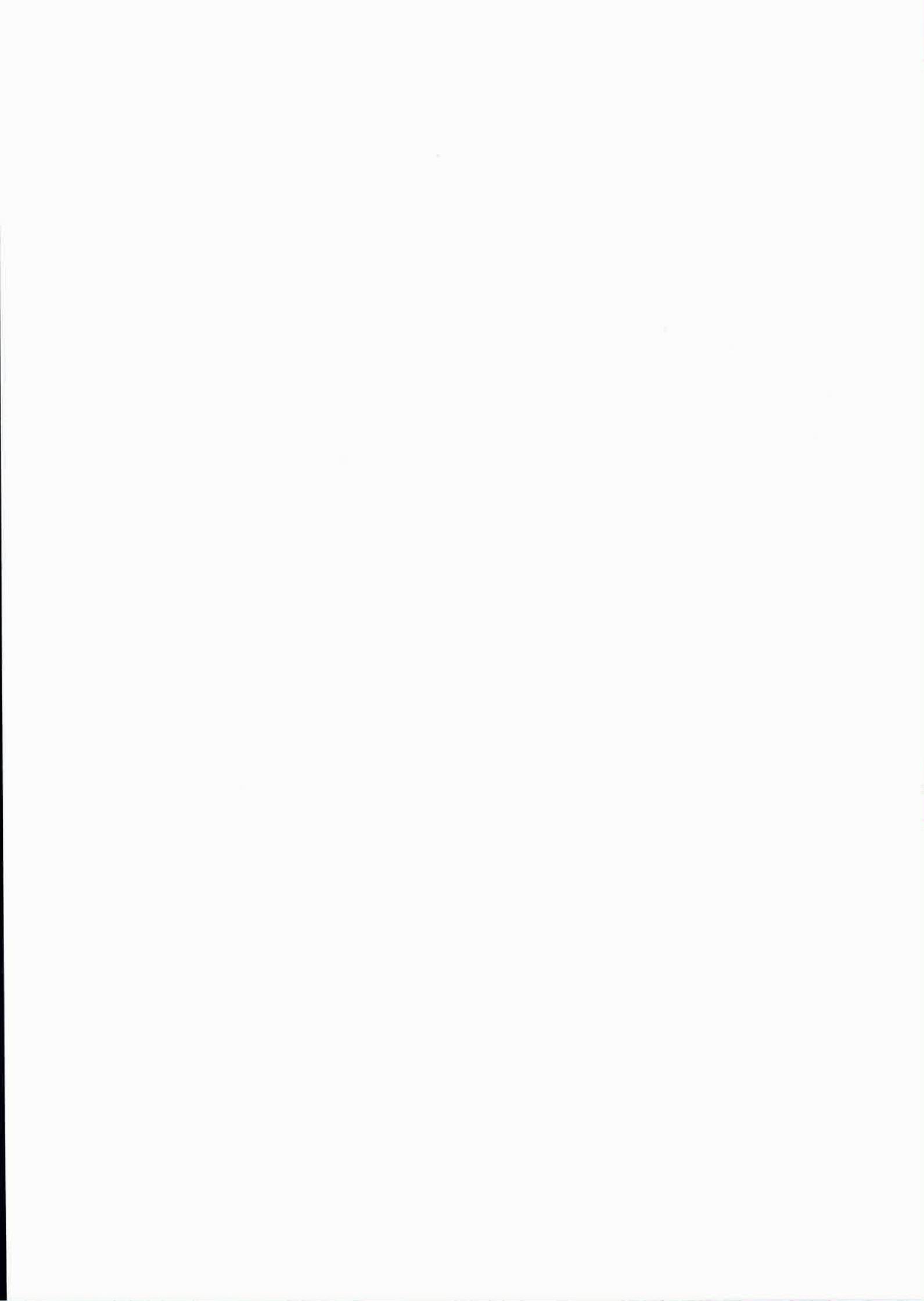
Statut	1 ^{er} Carte	2 ^{ème} Carte	3 ^{ème} Carte	Carte Piéton (LPP)
Locataire Appartement à l'année	31 €	15,50 €	-	12,50 €
Locataire Garage à l'année	31 €	-	-	-

3. Autres Tarifs

Prestation	Tarif
Rachat du support (perte, vol...)	12,50 €
Laisser-Passer Piéton (1carte/famille)	12,50 €
Invitations – Services Publics	Gratuit
Métiers Internes	Gratuit
Métiers Externes	16,50 €
Ré-encodage campeurs	3 €
Cartes Invités UPTN (2 personnes)	69 €
Carte Hors Saison (octobre à mars)	22 €

ARTICLE 3 :

Le Maire de la ville d'Agde informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Agde,

L'Adjoint au Maire déléguée,

Clémence RAPHANEL

Notifié le :

Transmis en qd

12 mars 2025

Affiché

18 mars 2025

Signé électroniquement par : Clémence RAPHANEL

Date de signature : 12/03/2025

Qualité : Adjointe au Maire déléguée aux finances et à l'optimisation budgétaire